

<http://rpvconseil.com/spip.php?article631>



Les plus-values des TPE

- Rubriques - Fiscale -



Date de mise en ligne : mardi 25 octobre 2011

Copyright © cabinet rpv conseil - Tous droits réservés

[(L'article 37 de la loi de finances rectificative pour 2005 (n° 2005-1720 du 30 décembre 2005) a aménagé le régime d'exonération des plus-values professionnelles réalisées par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, prévu à l'article 151 septies du code général des impôts.

La documentation du B.O.I. 5K109 vient fait faire le point sur ces modifications.

`.xml | hauteur=600 | largeur=518 | trace=false >`

Post-scriptum :

@ Source [impôts.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (<http://doc.impots.gouv.fr>)